



FO – Enseignement Privé Académie de Nancy-Metz

24, rue du Cambout - BP 30229 - 57005 METZ Cedex 1
Tél. : 03.87.75.64.65 – Courriel : contact@fo-ens-prive-lorraine.org

Nous venons d'entrer dans la dernière phase du dégraissage-dépeçage du mammoth. La situation est grave et pourtant tout est encore possible : reconstruire l'École, revenir au sens du bien commun et non du profit de quelques-uns...

Derrière la réforme de l'évaluation des maîtres se profile l'abrogation à court terme du décret du 25 mai 1950 sur les maximums de service des maîtres du second degré. Il y a quatre ans, De ROBIEN avait déjà tenté de le faire disparaître, mais sans succès.

Le métier d'enseignant, la nature des tâches qui le définissent, les obligations réglementaires de service et bien d'autres aspects (la pondération de certaines heures par exemple) tout cela est réglé par ce décret qui est aujourd'hui l'ultime verrou dans la dévastation que subit l'École. Que le projet CHÂTEL passe, que le décret de 1950 tombe et demain nous serons, comme certains de nos collègues européens, éducateurs-administratifs-orientateurs-surveillants-répétiteurs, et accessoirement enseignants.



Et après-demain, lorsque tout ce qui se réalise aujourd'hui sans que tout le monde en perçoive la cohérence aura révélé sa convergence (destruction des enseignements et du statut des maîtres, autonomie-privatisation des établissements et disparition de la collation des diplômes au niveau national, externalisation des services, etc.) ce sera la foire finale et la grande braderie de l'Éducation nationale. Les opérateurs privés ont déjà mis le couvert.

Est-ce cela que nous voulons pour les générations futures ?

Force Ouvrière est devenue cet automne la 1^{ère} force syndicale de la Fonction publique d'État parce qu'il est devenu évident que c'est l'organisation syndicale qui, dans un strict apolitisme et sans souci de cogestion, défend véritablement l'idée du « service public ». En tant que maîtres de droit public, exerçant dans des établissements privés sous contrat, nous sommes associés au service public. Que nous le voulions ou non, notre destin sera celui du service public.

**Alors le combat de Force Ouvrière est le vôtre.
N'hésitez plus. Les jours sont désormais comptés.**

Rejoignez FO !



Syndicat Force Ouvrière
Enseignement Privé
Académie de Nancy-Metz

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2012

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

E-MAIL : @

DATE DE NAISSANCE : / /

ANCIENNETÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (AU 01/09/2011) : ans mois jours

TYPE DE CONTRAT : Définitif – Provisoire – Délégué Rectoral encadrer la bonne réponse

GRADE : ÉCHELON : DEPUIS LE : / /

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : FAX :

TYPE D'ÉTABLISSEMENT (encadrer la bonne réponse) :

Sous contrat simple - Sous contrat d'association avec l'Etat - Privé hors contrat - CFA

Autre (préciser) :

FONCTION DANS L'ÉTABLISSEMENT :

Pour la 3^{ème} année consécutive, notre syndicat, sensible à la baisse générale du pouvoir d'achat, a décidé de geler le montant des cotisations. Vous pouvez fractionner votre cotisation en semestres ou en trimestres. Dans ce cas, glissez tous les chèques signés, datés comme il vous convient et libellés à l'ordre de : « FO Enseignement Privé ». La mensualisation est également possible, ainsi que le paiement par virement bancaire (nous contacter).

Tranche de salaire mensuel brut en €	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900			
Cotisation annuelle en €	108	117	126	135	144	152	161	170	178			
2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200
187	196	205	213	223	232	241	250	259	268	276	285	294

La cotisation syndicale donne lieu à une réduction d'impôt de 66% de son montant (sauf si vous déclarez les frais réels). Notre syndicat vous adressera une attestation fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

Bulletin d'adhésion à retourner à :

FO Enseignement Privé - 24, rue du Cambout - BP 30229 - 57005 METZ Cedex 1